

Snes-FSU - Section académique de Bordeaux

Lettre d'information - Le 10 /11/2023

[Adhérer au SNES-FSU](#)

Sommaire

- Stage RDV de carrière
- Examens : bilan de la session 2023 et organisation de la session 2024
- Mouvement interacadémique
- Frais de déplacements TZR
- Démarches administratives
- Vie interne : élections extraordinaires

Stage rendez-vous de carrière

Pour vous accompagner dans la préparation du rendez-vous de carrière et en expliciter les enjeux, le SNES-FSU organise un stage de formation syndicale. **Il aura lieu le 11 décembre, simultanément dans les cinq départements de l'académie.** Ce stage est ouvert aux non syndiqué-es. Votre demande d'autorisation d'absence peut être déposée ou envoyée par courriel à votre chef-fe d'établissement y compris le samedi 11 novembre. Elle sera générée automatiquement lors de votre inscription.

Il aura lieu le 11 décembre, simultanément dans les cinq départements de l'académie. Ce stage est ouvert aux non syndiqué-es. Votre demande d'autorisation d'absence peut être déposée ou envoyée par courriel à votre chef-fe d'établissement y compris le samedi 11 novembre. Elle sera générée automatiquement lors de votre inscription.

être déposée ou envoyée par courriel à votre chef-fe d'établissement y compris le samedi 11 novembre. Elle sera générée automatiquement lors de votre inscription.

[Tous les renseignements sont ici](#)



Examens : bilan de la session 2023 et organisation de la session 2024

Le Rectorat réunit l'ensemble des organisations syndicales représentatives le 15 novembre au sujet des examens : DNB, baccalauréat général et technologique, BTS, voie professionnelle. Vous pouvez nous faire part de vos retours sur la session 2023 et de vos remarques et inquiétudes concernant la session 2024 afin que nous puissions vous représenter au mieux lors de cette réunion de travail. Contacter le SNES-FSU à l'adresse : permanence@bordeaux.snes.edu

[Le bilan de l'audience de décembre 2022 est disponible ici](#)

Mouvement interacadémique

Le serveur de mutation est ouvert jusqu'au 29 novembre.

Nous vous invitons à consulter les informations disponibles sur le site [[Mouvement inter 2024](#)] et à contacter le SNES-FSU à l'adresse

permanence@bordeaux.snes.edu ou par téléphone au [0557816240](tel:0557816240)





Frais de déplacements TZR

Le SNES-FSU a interpellé le Rectorat sur l'absence de remboursement des frais de déplacement des TZR lors du CSA académique du 7 novembre. L'administration a indiqué qu'une enveloppe complémentaire avait été demandée pour pouvoir procéder au paiement de ces frais.

Démarches administratives

Les circulaires académiques de demande d'aménagements d'horaire (allègement de service ou aménagement d'emploi du temps) et de demande de congés bonifiés sont parues. Pour tout renseignement à ces sujets, contactez la permanence académique : permanence@bordeaux.snes.edu ou [0557816240](tel:0557816240)

Vie interne : élections extraordinaires

Syndiqué·es, nous avons été appelé·es à nous exprimer sur l'orientation politique de notre section académique et de la section départementale de la Gironde pour les mois à venir.

Les dépouillements ont eu lieu lundi 6 novembre. Composée de 22 élu·es titulaires Unité et Action et 11 Ecole Emancipée, la Commission Administrative Académique (CAA) sera installée vendredi 24 novembre.

Le bureau départemental de la Gironde sera composé pour sa part de 9 élu·es Ecole Emancipée et 4 élu·es Unité et Action.

Ces élections extraordinaires se déroulaient dans une temporalité inhabituelle nécessitant en amont des adaptations particulières et complexes de notre code électoral. 38 procès-verbaux ont dû malheureusement être invalidés par la commission de dépouillement, principalement pour un dépouillement effectué avant la date légale de clôture du bureau de vote le 18 octobre alors que l'ensemble des électrices et électeurs n'avaient pas voté avec 3 cas de figures :

- PV établis avant la date de clôture du bureau de vote du 18 octobre avec une liste d'émargement incomplète (quelle que soit la date de leur envoi par mail)
- PV établis à la date du 18 octobre mais reçus le 17 octobre ou avant, avec une liste d'émargement incomplète
- PV expédiés après le 19 octobre, le cachet de la poste faisant foi mais sans envoi de mail préalable

Les deux listes sont concernées et ces invalidations ne nuisent pas à la clarté des résultats.

Cela ne remet bien évidemment pas en cause la sincérité des militant.es au sein des S1 dont l'engagement a été sans faille une nouvelle fois. La section académique les remercie vivement pour leur investissement au service de notre vie démocratique dans ce calendrier exceptionnel. Nous n'oublions pas non plus tous.tes les syndiqué.es qui ont voté par correspondance contribuant aussi à la vie de notre syndicat.

Nous nous appliquerons dans les semaines qui viennent à installer ces instances pour que notre organisation syndicale reste à la hauteur des enjeux auxquels nous sommes confronté·es quotidiennement.

Amitiés syndicales
Le secrétariat académique

SNES-FSU section académique de Bordeaux

Permanence générale du lundi au jeudi de 14h à 17h30 et le vendredi de 14h à 17h

05.57.81.62.40 | <https://bordeaux.snes.edu/> | permanence@bordeaux.snes.edu

SNES-FSU, 138 rue de Pessac 33000 Bordeaux